

## PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	Catégorie	Unité	Raccordement dans le cadre d'une opération à la demande du pétitionnaire	Raccordement dans le cadre de travaux programmés par Réseau31 (opération globale d'extension de réseau et de renouvellement de réseau générant une économie d'échelle)
--	-----------	-------	--	--

### 1- Participation au financement de l'assainissement collectif - PFAC

#### habitation ancienne

1.1.1	tout type de logement ancien	par logement	3 000 €	1 100 €
1.1.2	tout type d'habitation ancienne	par habitation	3 000 €	1 100 €

#### habitation neuve

1.2.1	logement neuf T1 habitation individuelle neuve composée d'1 pièce principale	par logement par habitation	1 900 €	1 100 €
1.2.2	logement neuf T2 habitation individuelle neuve composée de 2 pièces principales	par logement par habitation	2 900 €	1 100 €
1.2.3	logement neuf T3 habitation individuelle neuve composée de 3 pièces principales	par logement par habitation	4 200 €	1 100 €
1.2.4	logement neuf T4 habitation individuelle neuve composée de 4 pièces principales	par logement par habitation	5 300 €	1 100 €
1.2.5	logement neuf T5 habitation individuelle neuve composée de 5 pièces principales	par logement par habitation	6 400 €	1 100 €

1.3	extension d'habitation générant des eaux usées supplémentaires	par pièce supplémentaire	1 900 €	
-----	--	--------------------------	---------	--

### 2- Participation aux frais de branchement PFB (en déduction de la PFAC dans les conditions prévues par le règlement)

#### habitation individuelle

2.1.1		forfait par branchement initial	3 000 €	1 100 €
2.1.2	immeuble d'habitation individuel	forfait par branchement suppl.	3 000 €	3 000 €

#### habitation collective

2.2.1	ensemble de 3 logements au plus	forfait par branchement	3 300 €	1 100 €
2.2.2	ensemble comprenant 4 à 10 logements inclus	forfait par branchement	4 400 €	1 100 €
2.2.3	ensemble de 11 logements et au-delà	forfait par branchement	5 500 €	1 100 €
2.2.4	habitation collective	forfait par branchement suppl.	3 000 €	3 000 €

2.3.1	<b>lotissement</b>	forfait pour le branchement général	au réel + 10%	Au réel + 10%
2.3.2	<b>assimilés domestiques</b> (n'ont pas obligation de se raccorder)	forfait par branchement	au réel + 10%	1 100 €
2.3.3	<b>viabilisation</b> (type des eaux rejetées inconnu)	forfait par branchement	au réel + 10%	1 100 €